

Action n° 36 – Janvier 2023

Retour sur la gestion de crise de l'épizootie de grippe aviaire. Action de la DREAL en lien avec le service Santé Protection Animale et Environnement de la direction départementale de la protection des populations du département (DDPP) de la Vienne (86).

Un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détecté le 26 novembre 2021 dans un élevage commercial de poules pondeuses dans le département du Nord. Plusieurs départements du sud-ouest ont ensuite été touchés avec de nombreux cas dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, notamment.

Fin février 2022, plusieurs départements de la zone Grand-Ouest sont touchés (Vendée et Loire Atlantique). La diffusion du virus est rapide et la région des Pays-de-la-Loire enregistre un nombre de foyers à plus du double de celui du sud-ouest.

La filière d'équarrissage a vite été dépassée par le nombre de cadavres d'animaux à traiter. Les services régionaux et départementaux voisins ont été sollicités afin d'identifier des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) susceptibles de pouvoir accueillir des cadavres d'animaux tout en respectant les conditions sanitaires de transport et d'enfouissement.

Action de l'inspection

Dans ce contexte, un recensement des ISDND qui pourraient être mobilisées pour prendre en charge ce type de déchets en accueil volontaire encadré par un arrêté de mesures d'urgence a été effectué dans la Vienne. Deux des trois ISDND du département ont alors fait l'objet d'une visite d'inspection, en présence du service Santé Protection Animale et Environnement de la DDPP.

Au cours de ces visites, il a notamment été examiné la capacité des exploitants et les moyens dont ils disposent afin d'accueillir d'éventuels cadavres d'animaux dans des conditions sanitaires satisfaisantes (chaulage et recouvrement à l'avancement, nettoyage/désinfection des bennes, etc.). L'une des ISDND est apparue pouvoir répondre à de telles conditions. L'évolution de l'épizootie a toutefois permis de ne pas avoir à mobiliser cette option en 2022.

